LA GAZETTE JUMIÉGEOISE

N° 11 - 2021
Novembre 2021

Réunion du Conseil Municipal
Jeudi 9 décembre 2021
à 20h30 à la Mairie

HORAIRES DE LA MAIRIE
Du lundi au samedi de 9h à 12h
et les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h30.
Tél.: 02.35.37.24.15. / E-Mail: mairie.jumieges@wanadoo.fr - Site: www.jumieges.fr
Le maire et ses adjoints reçoivent tous les samedis matins. Un élu est joignable au 02.35.37.24.15 le week-end. Prochains samedis de permanence le 6 et 20 novembre 2021

Commune de Jumièges et A.C - P.G - C.A.T.M. et combattants d'Indochine

Commémoration de l'Armistice de 1918

Le 11 novembre 2021

11h30 - Dépôt de gerbes au monument aux Morts, discours du Président, allocution de M. Julien DELALANDRE, Maire.

12h15 - Remise par la famille BOUTARD à la Commune d'un tableau comprenant les distinctions obtenues par M. GUÉROULT Alfred durant la guerre 14-18 à la salle des Mariages de la Mairie.

- Vin d'honneur offert par la municipalité à la Mairie de Jumièges (Salle des Mariages).

13h00 - Repas à « L'Heure des thés » inscriptions chez M. CREVEL Claude et M. SALMON Claude

---

Le 5 décembre 2021
cette année à Jumièges

11h - Rassemblement au monument aux Morts, dépôt de gerbes.
11h15 - Vin d'honneur Salle des mariages offert par la municipalité.

C. SALMON.

Nous organisons une **collecte de cadeaux de noël**

pour les plus démunis en partenariat avec

Le Cadeau du Cœur de Rouen

du 5 au 26 novembre 2021

Le principe est de mettre dans une boîte à chaussure vide :

- un truc chaud : écharpe, bonnets...
- un truc bon : chocolat, miel...
- un produit d'hygiène : type dentifrice, parfum...
- un loisir : jeu, livre ...
- un mot doux ou un dessin.

La boîte est ensuite emballée dans du papier cadeau (en précisant le destinataire : homme, femme, enfant, bébé) et sera à déposer dans notre point de collecte à la Mairie de JUMIÈGES dans le bac mis à votre disposition dans le hall d'entrée.

Merci d'avance pour votre participation.

OCTOBRE ROSE

L'Opération Octobre Rose a permis de collecter 726€ grâce aux ventes de fleurs et de bougies sur le marché les 2 et 16 octobre, lors de la marche du 9 octobre à Yainville et grâce aux dons pour les nœuds roses déposés chez les commerçants.

Un grand merci à tous les participants et sponsors.

L'intégralité des fonds récoltés a été remise à la Directrice du comité départemental de la Ligue contre le cancer le jeudi 4 novembre en mairie.

S. ROUQUETTE ET F. LAGUERRE

CCAS

RENTRÉE EN SECONDE ET TRANSPORT SCOLAIRE ÉCOLES DE JUMIÈGES

Le CCAS accorde **une allocation d'entrée en seconde générale, technique ou en apprentissage** aux jeunes de Jumièges d'un montant 40€, et participe au paiement de **l'abonnement de transport scolaire des écoles de Jumièges à hauteur de 57€, (sur présentation du justificatif de paiement de la Métropole)**

Pour bénéficier de ces avantages, il suffit de vous présenter en Mairie **impérativement avant le 30 novembre 2021** munis soit du certificat d'inscription, soit du justificatif de paiement de la Métropole pour le transport, ainsi que d'un RIB. Toutes les demandes seront refusées après cette date.

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le CCAS de Jumièges propose un portage de repas à domicile à toutes les personnes le désirant.

Le prix de ce service est de 6,10€, comprenant le repas du midi et du soir livrés.

Les repas sont cuisinés le jour-même de manière traditionnelle par le personnel de la cantine pendant la période scolaire et en liaison froide durant les périodes de vacances scolaires. Si vous êtes intéressés et souhaitez vous inscrire des formulaires sont disponibles en Mairie.

RAM : activités pour les tous petits

Jeudi 25 novembre de 9h à 11h

Réservation : au 02 35 05 93 70 - Courriel : ram@letrait.fr

ABBAYE DE JUMIÈGES

Du 4 Septembre Au 30 Novembre 2021 : L'abbaye de Jumièges programme, au Logis abbatial, une sélection de trois séries photographiques de l'artiste Juliette AGNEL : Taharqa et la nuit, La lune noire et Les étoiles pures.

17 novembre : Visite « Contes et légendes » 15h00 à 16h00 : 3€
Chaque 3eme mercredi du mois, une visite autour des contes et légendes de l'abbaye encadrée par un guide sur place.

18 novembre : Visite « Collections Lapidaires » 15h00 à 16h00 : 3€
Le 3eme jeudi du mois un guide ouvre les portes du logis pour découvrir la collection de lapidaire.

PLU on vous en dit PLUs

CLÔTURE

L'ensemble de la Commune est couvert par la protection liée aux sites inscrits.

Ainsi, l'édification des clôtures est soumise à déclaration préalable.

La Métropole Rouen-Normandie a également délibéré en instaurant cette obligation sur l'ensemble du territoire métropolitain, les clôtures étant déterminantes pour le paysage en constituant des éléments structurants du cadre urbain et rural de nos communes.

Des règles générales ont été insérées dans le PLU, et des règles spécifiques en fonction du zonage.

N'hésitez pas à vous renseigner sur le site de la Métropole ou en Mairie.

MÉDIATHÈQUE

Horaires d'ouvertures :

Le mardi de 16h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et 14h à 18h30, les jeudis et vendredis de 16h à 18h30, le samedi de 10h à 12h

Le pass sanitaire est obligatoire pour entrer dans la Médiathèque, cependant, pour les personnes n'en possédant pas, il reste la possibilité de prendre rendez-vous avec le Drive.

- **Vendredi 5 novembre à 20h** : Dans le cadre du festival 2021 « Seine Lectures » extraits de "Eloge vagabond de la Méditerranée" de Daniel FAGET. **Lecture** proposée par des lectrices de l'association « Le Lire et le Dire ».
- **Samedi 6 novembre**: **10h30 café littéraire** : Si vous avez envie de partager vos lectures, venez échanger autour d'un café.
- **Mercredi 17 novembre 10h30** : atelier pour enfants avec Christine: activité modelage, poterie sans tour.

B. NOËL

A.C.L.J.

ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES :

Dates de reprise des activités, salles du Clos du Chouquet à Jumièges. Inscriptions sur place :

Yoga : Le mercredi de 18h15 à 19h45

Gym : Le lundi de 18h15 à 19h15
Le vendredi de 9h30 à 10h30
Le vendredi de 18h15 à 19h15 (Step GV)

Reprise des cours à partir du 8 novembre

Atelier couture :
Le mercredi de 20h à 22h

Renseignements par téléphone au 06.77.39.39.71.

G. CAMPARD

AMICALE DES RETRAITÉS

Aux inscrits au Déjeuner Spectacle « au Petit Bichou » à Dives Sur Mer

. Rendez-vous le JEUDI 18 NOVEMBRE à 10 heures Place Martin du Gard à Jumièges

Se munir du PASS SANITAIRE.

C. ANQUETIL

COURS DE DESSIN

NOUVEAU ! Cours de dessin-peinture

Vous aimeriez vous initier à la peinture avec un artiste confirmé ?

Vous peignez seul et aimeriez des conseils ?

Nous proposons de mettre en place des cours de peinture ou dessin en fonction du nombre de personnes intéressées.

Les cours auraient lieu le mercredi ou le samedi matin.

Si vous avez envie de tenter l'aventure, veuillez-vous faire connaître par mail auprès de syl.rouquette.mairie@gmail.com en précisant :

- Adulte, ado ou enfant

Nous vous tiendrons au courant de l'avancée du projet.

S. ROUQUETTE ET S. DULIEU

HAIES

Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil) les distances à respecter sont les suivantes :

- Pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative
- Pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative

La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires peuvent être amenés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.
- La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

TRÉSORERIE DE DUCLAIR

Les activités de la Trésorerie de Duclair sont transférées au SGC de Maromme-Déville depuis le 1er septembre 2021.

Le guichet de DUCLAIR est donc fermé depuis le 27/08/2021.

Des permanences sont assurées à la Mairie de Duclair les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 16h depuis du 7 septembre.

De plus, pour les questions relatives à l'impôt, il convient de se connecter sur impôts.gouv.fr ou de contacter le 0 809 401 401 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Pour les questions concernant les produits locaux, contacter le Service de Gestion Comptable de Maromme-Déville au 02.35.74.20.21.

Enfin, il est également possible de régler par carte bancaire ou espèces auprès des buralistes partenaires (factures avec QR codes) ou en ligne sur payfip.gouv.fr si la collectivité l'a mis en place.

MESSES DE LA PAROISSE SAINT PHILIBERT

Samedi 30 octobre	18h	Yville / Charitons
Dimanche 31 octobre	10h30	Duclair
Lundi 1er novembre / Toussaint	10h30	Jumièges
Mardi 2 novembre	19h	Duclair
Samedi 6 novembre	18h	St Marguerite
Dimanche 7 novembre	10h30	Duclair
Samedi 13 novembre	18h	Le trait
Dimanche 14 novembre	10h30	Duclair
Samedi 20 novembre	18h	St Paer
Dimanche 21 novembre	10h30	Duclair
Samedi 27 novembre	18h	Anneville
Dimanche 28 novembre	10h30	Duclair

O. PORTAIL

COUPES ILLÉGALES D'ARBRES

Les coupes illégales d'arbres dans les forêts communales, sont réglementées par les articles suivants qui sanctionnent ces infractions.

INFRACTION	PRÉVU PAR	RÉPRIMÉ PAR	PEINE
Coupe ou enlèvement d'arbres de 20 cm de circonférence et plus, enlèvement de chablis et autres	L.163-7 Code forestier.	Renvoi au code pénal – peines prévues pour le vol (art 311-3, 311-4, 311-13 et suiv.)	DELIT Cas de base : Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.
Même infraction mais pour les arbres de <20 cm de tour	R. 163-1 Code forestier.	R. 163-1 Code forestier.	Contravention 5ème classe (amende jusqu'à 1500 €)
Mutilation, éhoupage, écorçage des arbres, etc.	L.163-8 Code forestier.	Renvoi au Code Pénal (vol) - (art. 311-3, 311-4, 311-13 et suiv.)	DELIT Cas de base : Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende DELIT

POSTE MÉTÉO

RELEVÉ DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021

Pluviomètre : 44 mm
Cumul de l'année : 697 mm (excédent 22,9%)
Températures sous abri :
La plus basse : 6,5° le 30, la plus élevée : 32° le 6.

CHRONIQUE DU MOIS

Impact des pluies d'été sur les nappes phréatiques : selon la DREAL Normandie, les mois de mai-juin-juillet affichent un bilan pluviométrique largement excédentaire (+86% à Jumièges). Le cycle habituel veut que chaque hiver, les nappes remontent car la végétation endormie est beaucoup moins consommatrice (recharge hivernale).

Cette année, explique Nolwenn Jallais, hydrogéologue au BRGM de Rouen, nous observons à divers endroits une recharge tardive. L'été, avant d'atteindre la nappe phréatique, l'eau est largement absorbée par la végétation et l'évaporation naturelle dues aux températures plus élevées...

En Seine-Maritime, 82 piézomètres (tubes accédant à la nappe phréatique) mesurent l'eau, ce qui permet de connaître la situation hydraulique du département.

Le responsable, P. DESHAYES.

CHASSE FORÊT DE JUMIÈGES

Dimanche 7 novembre
Lundi 15 novembre
Dimanche 21 novembre
Lundi 29 novembre

RÉSIDENCE AUTONOMIE

Vous avez 60 ans et plus ?
Vous habitez Jumièges, Yainville ou Mesnil sous Jumièges ?
N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

PETITES ANNONCES

Terrain à vendre
Vends 1,45Ha de terre agricole labourable à Jumièges.
06.12.50.35.97
Philippe GODARD

À VENDRE
Vends Laguna pour pièces détachées sans CT 300€

Vends tables inox en excellent état dessus plateau en verre 20€
06.37.91.51.12

Vente directe à la ferme
(Face à l'église)
Siret 404 513 384 000 10
Poules, poulets, pintades, canards et œufs.
Préparation sur commande, le cas échéant, livraison domicile.
Disponible au détail, foin et paille en petits ballots : 02.35.37.94.88
E-mail : deshayes46@orange.fr

Babysitting/Cours de remise à niveau
Je m'appelle Lola, j'ai 18 ans et suis étudiante en sciences de l'éducation à la rentrée prochaine.
Je vous propose mes services pour du babysitting ou des cours de remise à niveau. Je suis actuellement en cours de formation BAFA et je suis titulaire du PSC1. Ayant le permis de conduire et une voiture personnelle, je peux me déplacer facilement.
Je suis sérieuse, responsable, patiente et calme. Je peux proposer des activités variées aux enfants.
N'hésitez pas à me joindre pour plus de renseignements au 06.71.69.40.70.

Mise en page : Mairie de Jumièges Tirage à 200 exemplaires I.P.N.S